

STRUCTURER ENSEMBLE UN PÔLE DE GÉNOMIQUE ET UN PÔLE DE SCIENCES HUMAINES SUR L'ARC LÉMANIQUE ...

... tel est le défi que se proposent de relever ensemble les trois institutions académiques que sont les Université de Lausanne et de Genève ainsi que l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne dans le cadre d'un projet de coordination et d'innovation baptisé «projet triangulaire». Un projet incohérent à en croire Monsieur le Député Olivier Feller qui s'exprimait en date du 13 février dernier dans la rubrique «Libre opinion» du journal «24 Heures». Précisons quelques faits ...

Cohérence scientifique du projet

L'objectif poursuivi est d'améliorer les conditions d'enseignement et de recherche sur l'arc lémanique dans les domaines des «sciences de la vie» et des «sciences humaines». Chacune des institutions concernées contribuera à cet effort par l'apport de ses savoirs spécifiques. Dire que cela conduira à la création de «doublons» - que l'on cherche par ailleurs à supprimer dans les domaines de la chimie, des mathématiques, de la physique et de la pharmacie - par le regroupement sur un même campus des compétences présentes sur deux sites, est une contre-vérité compte tenu des domaines scientifiques évoqués. Les «sciences de la vie» et plus spécifiquement la génomique (étude de l'hérédité en tenant compte de l'ensemble des gènes d'un organisme) ne peuvent en effet pas être assimilées à une discipline scientifique au même titre que, par exemple, les mathématiques ou la linguistique. Il s'agit d'un très vaste champ de recherches qui concerne tant les biologistes et les médecins que les ingénieurs, les informaticiens, les physiciens, les mathématiciens, les éthiciens et les juristes. Et vouloir stimuler l'observation critique des relations société - sciences (au sens large, et pas seulement dans le domaine de la génétique) appelle également la mobilisation de nombreux chercheurs provenant des divers horizons des «sciences humaines». Prétendre dans ces domaines définir a priori des parcelles de terrain bien clôturées limitant l'apport de chaque institution au projet relève d'une méconnaissance des thématiques abordées.

Cohérence organisationnelle

L'objectif scientifique évoqué sera atteint dès lors que les partenaires impliqués (les institutions académiques et leurs autorités de tutelle que sont les Cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Confédération) suivent une logique d'efforts complémentaires et de concentration des moyens; ils y sont engagés depuis des années pour les premières et depuis quelque neuf mois pour les secondes. La forme définitive des structures qui seront mises en place pour assurer le développement à long terme de l'ensemble du projet n'est pour le moment pas arrêtée dans tous ses détails et l'hypothèse de travail émise avant Noël de donner au «Centre intégratif de génomique» de l'Université de Lausanne un statut de fondation - que critique Monsieur O. Feller - a entre temps été abandonnée; une chose qui demeure toutefois acquise est que ce centre, directement rattaché à l'UNIL, collaborera étroitement avec les structures existantes ou à créer des autres Hautes écoles. L'Ecole romande de pharmacie, créée en septembre 1993, continuera - une fois regroupée sur le site genevois et pour autant que le Canton de Vaud continue à y apporter son soutien financier - à être pilotée par un Conseil au sein duquel seront représentés les deux institutions académiques de Lausanne et Genève. L'offre réciproque d'enseignement entre institutions sera considérablement développée, notamment entre les deux institutions lausannoises.

Cohérence financière

La reprise des trois sections de la Faculté des sciences de l'UNIL par l'EPFL et leur maintien sur le site lausannois garantit à la région l'apport par la Confédération d'un budget de 50 millions par an dès 2004 (63 millions pour la période transitoire de 2001 à 2003). En plus des infrastructures qu'il s'est engagé à financer pour accueillir le regroupement géographique de l'Ecole romande de pharmacie sur son territoire, le Canton de Genève a alloué de son côté un crédit spécial de 12 millions à son Université pour la mise en place du projet triangulaire. Du côté vaudois enfin, le maintien au budget de l'UNIL des sommes libérées par les transferts des trois sections reprises par l'EPFL, soit 32, 8 millions par an, sera entièrement affecté aux développements évoqués plus haut sous forme de nouveaux postes UNIL (comportant des responsabilités dans tous les cycles d'enseignement) et de mise à disposition de ressources techniques. C'est dire que le financement est, comme le projet, bel est bien tripartite.

Faire toujours mieux avec des moyens limités

Confrontées au défi de l'excellence internationale, les institutions académiques de l'arc lémanique s'engagent à y répondre par une collaboration renforcée et des développements coordonnés dans les domaines des «sciences humaines» et des «sciences de la vie». Ce faisant elles visent à améliorer et renforcer, pour les étudiants des deux cantons concernés et tous les autres qu'elles accueillent, la totalité de l'offre actuelle. Quelques enseignants et chercheurs devront, il est vrai, faire preuve, si le projet se réalise, d'un peu plus de mobilité ... sur une distance de moins de 60 km ... pour participer aux enseignements proposés ou conduire leur recherche là où les infrastructures correspondantes seront disponibles. C'est le prix à payer pour structurer rationnellement les ressources de haut niveau existant dans la région et garantir à celle-ci un rayonnement scientifique à la hauteur de ses ambitions légitimes.

Personnes de contact :

M. Jean-Marc Rapp, recteur de l'Université de Lausanne, tél. 079 653 34 52

M. Jörg Winistörfer, vice-recteur, tél. 079 623 47 68